



Bulletin municipal – Août 2021

Des nouvelles de votre municipalité

Avis de fermeture!

Prenez note que nos bureaux administratifs seront fermés le lundi 6 septembre pour la fête du Travail. Toute l'équipe sera de retour, mardi le 7 septembre à compter de 9 h. Merci,

Quelle est l'origine de la fête du Travail? Et bien, cette fête internationale telle que célébrée de nos jours tire son origine des combats du mouvement des ouvriers pour obtenir le quart de travail de 8 heures. Selon le pays, cette fête est célébrée au printemps ou à l'automne et est souvent un jour férié comme ici. Cette journée est parfois associée à d'autres festivités et traditions populaires. Dans de nombreux pays, il n'est pas rare de constater durant cette journée des manifestations du mouvement des ouvriers.

Patrouille nautique

Depuis la fin juin, la patrouille nautique municipale est présente sur le Lac Manitou. Comme l'an dernier, se sont des pompiers de la Régie d'Incendie des Monts, et ceux-ci interviennent auprès de plaisanciers.

Les interventions se concentrent principalement par la sensibilisation de la vitesse, les heures de pratique des sports nautiques lorsqu'on tire une personne, et l'obligation d'avoir la vignette bien visible sur toutes les embarcations présentes sur le lac.

Sachez que les patrouilleurs sont présents sur le lac pour sensibiliser les plaisanciers à la sécurité nautique et au respect de la réglementation par la transmission des informations. Ils ont également le pouvoir d'émettre des constats d'infraction.

Afin d'assurer la sécurité de tous et chacun, il est essentiel que chaque plaisancier respecte les règles. Nous apprécions votre entière et habituelle collaboration!



Érosion des sols en bande riveraine – bonnes pratiques nautiques

Dans certains cas, l'activité humaine accentue le phénomène d'érosion connue sous le nom d'**érosion accélérée**. Par exemple, la circulation nautique motorisée et le déboisement des rives sont les deux activités principales qui accélèrent l'érosion naturelle des berges.

Le batillage, soit le battement des vagues contre les rives produit par le remous des embarcations motorisées, engendre une érosion des rives.

L'impact du batillage sera plus ou moins important selon la hauteur des vagues heurtant la berge. Il est donc important de reconnaître le lien qui existe entre la vitesse de l'embarcation et la vague produite :

- **Vitesse de déplacement** – près des rives ou dans les petits cours d'eau, pour minimiser les effets du batillage, adopter une vitesse lente qui déplace peu d'eau.
- **Vitesse de transition** – c'est la vitesse intermédiaire entre la vitesse de déplacement et la vitesse de planage. À cette vitesse, la proue a tendance à s'élever, et la poupe, à s'enfoncer dans l'eau, créant ainsi une vague importante. On utilise donc cette vitesse **loin des rives**.
- **La vitesse de planage** – bien que la hauteur de vague produite en vitesse de planage soit habituellement moindre que celle produite en vitesse de transition, la vague créée en vitesse de planage est longue, rapide et profonde sous l'eau; elle contient beaucoup d'énergie. Lorsqu'elle atteint les eaux peu profondes, elle s'élève en surface et son potentiel érosif et destructif devient important. Donc, utilisez la vitesse de planage **loin des rives**.



Vitesse de déplacement



Vitesse de transition



Vitesse de planage

Par respect de la protection des berges et de l'environnement, la Municipalité vous recommande fortement de ne pas utiliser votre système de lestage, de type "wake" ou autre.

Construction ou rénovation de quais – quelques contraintes

Souhaitez-vous refaire votre quai? Si oui, avant de vous aventurer avec ces travaux, nous recommandons que vous communiquiez avec nous pour discuter de vos plans par courriel à inspecteur@ivry-sur-le-lac.qc.ca ou par téléphone à (819) 321-2332, poste 3702.

Par ailleurs, pour vous aider avec vos préparations, voici quelques contraintes auxquelles vous devrez penser avant de finaliser vos plans de constructions :

- Un seul quai est autorisé par terrain riverain;
- Tout quai doit être situé à une distance minimale de 3 mètres du prolongement vers le plan d'eau des lignes latérales du terrain;
- Un quai peut avoir une superficie maximale de 32,5 m² (349,8 pieds²) et une longueur maximale de 12 mètres (39 pieds, 4 pouces);

- Une passerelle peut être installée sur la rive afin de rejoindre le quai. La superficie de la passerelle doit être déduite de la superficie maximale permise pour le quai;
- Il en est de même pour un radeau. La superficie totale du quai et du radeau doit être au plus 32,5m².

Les bandes riveraines ... si importantes!

<https://www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/ma-propriete/#bandes>

Suite à l'inspection des bandes riveraines qui s'est déroulée durant la saison estivale 2020, certains d'entre vous avez reçu une lettre de sensibilisation quant à l'aménagement conforme de celles-ci. Tout dernièrement, une deuxième inspection a été réalisée. Lors de cette deuxième inspection, nous avons constaté qu'une majorité des bandes riveraines non conformes ont grandement été améliorées, et ce, que par l'arrêt de l'entretien de la végétation dans cette bande de protection, ce qui est excellent et nous vous en remercions! Cependant, la conformité d'une bande riveraine ne s'arrête pas uniquement à la végétation, mais également aux structures présentes dans cette bande de protection riveraine. En effet, selon la réglementation, la bande de protection riveraine doit être généralement laissée sous couvert végétal sauf pour l'aménagement d'un escalier lorsque la pente du terrain est supérieure à 30%.

Donc afin d'obtenir une bande riveraine conforme à tous les niveaux, il faut également retirer les dalles de pierre, béton de style « pas japonais » dans la bande de protection. Même si ces éléments peuvent être sur votre terrain depuis longtemps, il n'est pas permis de les laisser à cet endroit. Certes, ces pierres peuvent agrémenter votre expérience sur la rive, mais celles-ci contribuent au ruissellement direct de l'eau vers le lac. Comme vous le savez, les eaux de pluie absorbent plusieurs particules de pollution en suspens dans l'air et rendu au sol elles emportent avec elles les sédiments présents au sol ce qui malheureusement contribue à l'apport de nutriment résultant à la possible eutrophisation du plan d'eau, ce qui n'est pas souhaitable.

Définition « Eutrophisation »

Apport excessif d'éléments nutritifs dans les eaux, entraînant une prolifération végétale, un appauvrissement en oxygène et un déséquilibre de l'écosystème.

C'est encore dans une optique de conservation et d'amélioration de la qualité des plans d'eaux à Ivry-sur-le-Lac que nous insistons sur les bénéfices de rendre la bande de protection riveraine conforme à la réglementation en vigueur. Chaque petit geste est important, et ce n'est malheureusement pas au bord du précipice que nous devons changer, car il sera trop tard. Maintenant que vous savez l'importance du rôle de la bande de protection riveraine, il est maintenant temps de redoubler d'efforts.

D'une part, un énorme merci pour vos efforts remarquables et merci pour tous les gestes à venir à la protection de nos magnifiques plans d'eau puisque rappelons-le, nous avons une unique et grande chance de pouvoir compter sur les lacs exempts de plantes envahissantes et de contaminations de toute sorte.

Faisons tout ce qu'il faut pour que vos petits enfants puissent contempler les mêmes splendeurs auxquels vous avez eu droit!

Merci, merci et merci!

Campagne provinciale d'ARRACHAGE de l'herbe à poux!

C'est le temps de faire votre 2^e tonte afin de limiter la propagation de l'herbe à poux.



Pour vos petits espaces

Arracher! Il s'agit d'un geste très efficace pour limiter la prolifération de l'herbe à poux. Afin d'en maximiser les effets, il est recommandé de remplacer l'espace vacant à l'aide de semence de trèfle ou de gazon.

Programme RénoRégion

Un plus grand investissement, une aide plus grande pour les propriétaires-occupants

La Société de l'habitation du Québec (SHQ) a autorisé l'augmentation de la somme globale octroyée, où la MRC des Laurentides reçoit cette année d'une somme trois fois plus importante que l'année précédente, soit 700 000\$.

C'est grâce à l'entreprise de démarches auprès de la SHQ, que la MRC des Laurentides a réussi à obtenir une enveloppe bonifiée. Le contexte de la pénurie de logements abordables, et animée par la volonté d'aider un maximum de citoyen à faible revenu à demeurer dans leur résidence nécessitant des travaux essentiels, le travail de la MRC des Laurentides dans ce dossier est à souligner. Un plus grand nombre de citoyens pourront bénéficier de cette aide financière!

Pour de plus amples renseignements, svp visitez le lien suivant : <https://mrclaurentides.gc.ca/aide-a-la-renovation/>

VOUS PRÉVOYEZ UNE SORTIE EN BATEAU?

Pour une journée plaisante et sécuritaire, vérifiez votre liste avant de vous rendre sur l'eau. Votre sécurité et celle de vos invités sont primordiales.

VÉRIFIEZ :



Les prévisions météorologiques



Votre réserve de carburant



L'état et le chargement de votre embarcation



L'équipement de sécurité



Les particularités du plan d'eau

Rappel – Dernier paiement de votre avis d'évaluation 2021

L'échéance du dernier versement est le 9 septembre 2021. L'échéance indique la date à laquelle votre paiement doit être reçu afin d'éviter les frais de retard. Il faut alors vous assurer d'acheminer votre paiement quelques jours à l'avance, car la poste peut prendre quelques jours de plus, et un paiement via une plateforme bancaire peut prendre jusqu'à 72 heures pour être traité par votre institution.



VOUS AVEZ UN PROJET EN TÊTE MAIS VOUS MANQUEZ DE MOTIVATION ?

**DUO EN ACTION EST LE PROJET
INTERGÉNÉRATIONNEL QU'IL VOUS FAUT !**

POUR QUI - Jumelage entre un aîné et un enfant
(accompagnement d'un adulte), un ado, un adulte ou un autre
aîné

POURQUOI - Pour tisser des liens avec une nouvelle personne
tout en se supportant dans la réalisation d'un objectif personnel

COMMENT - Par téléphone ou par vidéo-conférence,
1 à 2 fois par semaine

Tout au long du projet, vous aurez accès au soutien de l'équipe de
Duo en action

Pour plus d'informations et pour s'inscrire dès aujourd'hui :

duoenaction@fadoqlaurentides.org

1 877 429-5858 poste 227

En partenariat avec :

Québec

fadoq
Région
des Laurentides

Loisirs, Camps de jour et Sports - Carte d'agglomération

Pour les citoyens d'Ivry-sur-le-Lac la carte d'agglomération de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts est maintenant accessible. Ceci vous permet de bénéficier de la tarification résident de Sainte-Agathe-des-Monts pour les activités pratiquées au centre sportif :

- hockey
- patinage artistique
- patinage libre
- cours de natation
- bains libres

Vous devez vous présenter à la bibliothèque Gaston-Morin selon les heures d'ouverture et présenter deux preuves de résidences éligibles. Les pièces acceptées sont votre avis d'évaluation d'Ivry-sur-le-Lac, votre facture de taxes scolaires ou toutes factures d'électricité de la résidence d'Ivry-sur-le-Lac **et** une pièce d'identité avec photo.

Bibliothèque Gaston-Morin
83, rue St-Vincent
Sainte-Agathe-des-Monts

Rappel - Dois-je enregistrer mon embarcation non motorisée si je fréquente un lac sur le territoire de la Municipalité?

Eh bien oui! Afin d'assurer la conservation de la qualité de l'eau des plans d'eau et faciliter le travail de nos patrouilleurs nautiques, il est nécessaire d'enregistrer toutes les embarcations afin d'obtenir sa vignette. Comme pour une embarcation motorisée, la vignette est votre droit de passage et d'accès à l'eau.

Ce sont les mêmes exigences pour les kayaks, canots, voiliers, planches à pagaie ou toutes autres embarcations non motorisées. Vous devez remplir le formulaire d'enregistrement :

https://www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/wp-content/uploads/2021/03/2021_Formulaire_Embar_N_Motorisee_VF_V1.pdf

Sachez que la vignette pour les embarcations non motorisées est gratuite pour les résidents d'Ivry-sur-le-Lac.

Le lavage des embarcations est aussi une exigence à la mise à l'eau de votre embarcation et est principalement le seul élément préventif que nous contrôlons pour prévenir la contamination des plans d'eau. Les embarcations sont lavées gratuitement à la station de lavage pour les détenteurs de vignette.

Pour toutes informations supplémentaires, contactez nos préposés au 819-321-2332 poste 3706.

Autres sujets d'intérêt

Si vous avez des sujets que vous voulez que l'on traite dans un futur bulletin municipal, laissez-nous le savoir et il nous fera plaisir de préparer un article.

Pour tout commentaire, n'hésitez pas, l'équipe municipale est là pour vous!

Encore merci pour votre confiance et sachez que c'est toujours un réel plaisir de vous représenter!



Le maire,

Daniel Charette

Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac

Tél. (819) 321-2332

info@ivry-sur-le-lac.qc.ca